

Le devoir

Fiche méthode : dissertation et explication de texte
(Philosophie Terminale · Notion : le devoir)

La démarche pour tout sujet sur le devoir

- 1. J'analyse les termes.** Je garde le sens moral de « devoir » (ni nécessité de fait, ni nécessité technique), je le distingue de la contrainte, et je sépare droit, morale et éthique ; je pèse le verbe de l'énoncé (« peut-on », « suffit-il de », « faut-il toujours »).
- 2. Je formule le problème.** Deux réponses défendables s'opposent ; je les écris sous forme d'une question qui les met en tension.
- 3. Je construis trois moments.** Chaque partie naît d'une difficulté laissée par la précédente, avec des auteurs exactement attribués et un exemple précis.
- 4. Je conclus.** Bilan, réponse explicite au problème, ouverture.

Le réflexe — je nomme l'alternative qui traverse toute la notion : le devoir tire-t-il son autorité de la raison (Kant), ou de la société qui nous a dressés (Montaigne, Durkheim, Nietzsche) ?

Cas 1 · Problématiser un sujet sur le devoir

Réflexe — je cherche ce que le sujet oppose au devoir (la liberté, le bonheur, le désir, les conséquences) et j'oppose deux réponses défendables.

Exemple. « Le devoir limite-t-il notre liberté ? »

Le sujet suppose que toute obligation retranche une possibilité d'agir. D'un côté, le surmoi censure des désirs que nous ne pouvons plus satisfaire (Freud) ; de l'autre, l'obligation laisse intacte la possibilité de désobéir et ne s'adresse qu'à un être libre (Kant).

Problème : l'obligation morale est-elle une restriction de la liberté ou son accomplissement ?

Attention — le devoir n'est pas la loi : « il faut faire son devoir, sinon on est puni », c'est parler du droit ; le devoir moral n'a pour sanction que le remords.

Cas 2 · Construire le plan

Réflexe — le mouvement le plus sûr : I. le devoir fondé sur la raison seule (Kant) ; II. les soupçons : la morale a une origine (Montaigne, Nietzsche, Freud, Durkheim) ; III. l'origine n'est pas le fondement, et le devoir naît aussi de la rencontre d'autrui (Rousseau, Schopenhauer, Levinas).

Exemple. « La morale est-elle relative aux cultures ? »

I. Les mœurs sont manifestement relatives : « les lois de la conscience, que nous disons naître de nature, naissent de la coutume » (Montaigne) ; la morale est un fait social (Durkheim).

II. Mais le relativisme se contredit dès qu'il juge : il tient pour intolérable qu'on impose ses valeurs, ce qui est déjà un jugement universel (repère en fait / en droit).

III. L'universel ne tient pas à un catalogue de devoirs mais à une procédure : la maxime qu'on peut vouloir comme loi universelle (Kant).

Attention — que les sociétés diffèrent est un fait, que tout se vaille est une thèse : la diversité des mœurs n'est pas une réfutation.

Cas 3 · Mobiliser un auteur

Réflexe — thèse exactement attribuée, puis argument, puis exemple analysé, puis limite qui fait avancer le devoir.

Exemple. Utiliser Hans Jonas dans une partie sur les devoirs envers les générations futures.

Thèse : « Agis de façon que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur terre. »

Argument : depuis l'industrie et le nucléaire, l'action humaine a des effets cumulatifs, lointains et irréversibles ; elle atteint des êtres qui ne sont pas encore nés et ne peuvent rien réclamer. Le devoir n'est plus réciproque.

Exemple analysé : en 2021, l'Affaire du siècle a fait condamner l'État français pour carence fautive dans la lutte contre le réchauffement.

Limite : un devoir « envers » la nature suppose qu'elle ait une valeur en elle-même ; un devoir « concernant » la nature n'oblige qu'envers les hommes futurs.

Attention — un exemple précis vaut trois auteurs cités de nom : Antigone, le procès de Nuremberg, la polémique Kant-Constant, l'Affaire du siècle.

Cas 4 · Expliquer un texte sur le devoir

Réflexe — je dégage la thèse du texte, la thèse qu'il combat, puis j'explique chaque concept dans l'ordre du texte.

Exemple. Benjamin Constant : « L'idée de devoir est inséparable de celle de droits : un devoir est ce qui, dans un être, correspond aux droits d'un autre. »

Thèse : un devoir est toujours corrélatif d'un droit : on ne doit la vérité qu'à celui qui a droit à la vérité.

Thèse combattue : celle de Kant, pour qui la véracité est un devoir inconditionnel, même devant le meurtrier qui demande où se cache votre ami.

Concepts à expliquer : « inséparable » : le devoir n'existe pas seul, il répond à un droit ; « correspond » : là où l'autre n'a aucun droit, comme le meurtrier, le devoir de vérité cesse.

Attention — je restitue d'abord la réponse de Kant, qui juge la maxime et non ses suites : un texte s'explique contre un adversaire précis, pas contre une caricature.

Cas 5 · Éviter les contresens

Réflexe — avant d'écrire une thèse, je vérifie qu'elle ne tombe pas dans le contresens classique sur l'auteur.

Exemple. Trois contresens fréquents.

Kant ne dit pas que le devoir rend malheureux : le bonheur ne peut pas être le principe de la moralité, mais la vertu rend digne d'être heureux.

Nietzsche se revendique lui-même « immoraliste », mais il ne prône pas l'absence de valeurs : il ne dit pas qu'il faut mentir et tuer, il attaque la morale du devoir au nom d'autres valeurs et conteste la valeur des valeurs héritées ; sa cible est l'idéal ascétique.

Rousseau, Schopenhauer et Levinas ne disent pas « il faut écouter son cœur » : le sentiment moral est partial, il s'arrête au proche et il fatigue, et c'est l'objection kantienne.

Les pièges

- Confondre agir conformément au devoir et agir par devoir : le commerçant honnête par intérêt n'a, pour Kant, aucun mérite moral.
- Dire que l'éthique est « la morale appliquée » : l'éthique vise la vie bonne, la morale énonce des règles impératives et universelles.
- Prendre l'origine d'une règle pour sa réfutation : avoir appris le théorème de Pythagore à l'école ne le rend pas relatif.
- Traiter « peut-on » comme « a-t-on le droit » : le verbe de l'énoncé commande le plan.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).